

Savoie, Patrice

De: Josée Montembeault <JMontembeault@rgmrm.com>
Envoyé: 3 avril 2019 12:19
À: Savoie, Patrice
Cc: Stephen.Davidson@tetrattech.com; William.Rateaud@tetrattech.com;
Dominique.Grenier@tetrattech.com; jlaliberte@matrec.ca; Stéphane Lemire; Pierre Tardif;
Caroline Plouffe
Objet: Lettre d'engagement - LET Champlain (modification décret)
Pièces jointes: lettre engagement LET Champlain modification decret.pdf

Bonjour,

À la demande de monsieur Stéphane Lemire, greffier et secrétaire de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous vous transmettons une lettre d'engagement correspondant à votre demande.

Pour toute question additionnelle, veuillez communiquer avec monsieur Lemire par téléphone au 819 373-3130 poste 225 ou par courriel slemire@rgmrm.com.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous souhaitons une bonne journée.

Note : Nous vous expédierons également par courrier postal ladite lettre d'engagement.



Josée Montembeault

Commis de bureau au greffe

400, boulevard de la Gabelle
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Tél. : 819 373-3130, poste 226 / Téléc. : 819-373-7820

jmontembeault@rgmrm.com / www.rgmrm.com



Régie de gestion des
matières résiduelles
de la Mauricie

Saint-Étienne-des-Grès, le 3 avril 2019

Monsieur Patrice Savoie
Chargé de projets
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Lettre d'engagement

Monsieur,


Dans le cadre de la demande de modification du décret 316-96 et de la révision de la valeur du fonds postfermeture et de la contribution unitaire à la fiducie liée à cette demande de modification, le soussignés s'engagent, pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Régie), à :


- effectuer une évaluation des coûts de gestion postfermeture complète et détaillée dans le cadre de la demande d'autorisation pour l'exploitation du projet;
- produire un tableau de capitalisation et de décaissement afin de proposer une contribution à la fiducie à la satisfaction du Ministère dans le cadre de la demande d'autorisation pour l'exploitation du projet.

Pour ce calcul, la Régie prendra en compte les éléments suivants :

- les plus récents paramètres financiers du Ministère lors de l'émission du certificat d'autorisation;
- les plus récents coûts de gestion postfermeture de l'ensemble du lieu d'enfouissement technique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Stéphane Lemire
Greffier / secrétaire


Caroline Plouffe
Trésorière


Pierre Tardif
Directeur général

SL/jm

